

Monsieur le président,

Depuis plusieurs décennies, les services publics sont attaqués en vertu du dogme incontournable de la réduction des dépenses publiques, au nom de la concurrence « libre et non faussée ». C'est une succession ininterrompue de réformes.

Le néolibéralisme a ainsi conquis des pans entiers de la société pour transformer nos vies en marchandises : de la privatisation de l'eau à la gestion de la santé. On voit d'ailleurs le résultat en terme de gestion de pandémie. Les errements de gestion et les fausses hésitations de protocole ou de doctrine ne sont pas étrangers à l'hyper libéralisme ambiant.

Les crises sanitaires, économiques et sociales que nous vivons actuellement ne font que confirmer que les services publics ne sont pas un problème mais, au contraire, sont la solution !

Plus près de nous, la loi de transformation de la fonction publique a inclus la possibilité de supprimer les CAP. Vous l'avez appliqué avec diligence, en supprimant toute une partie du dialogue social, remplaçant ainsi le respect des règles par l'arbitraire et le clientélisme.

À la DGFIP, ce climat libéral a stimulé l'imagination réformatrice débridée des gouvernants, souvent plus intéressés par des intérêts personnels que publics : démarche stratégique, relation de confiance, aménagement des structures et du réseau (ARS), géographie revisitée, nouveau réseau de proximité (NRP), démétropolisation, contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020/2022, pilotage en mode projets, embauches de contractuels.

Le rôle majeur de notre administration et de ses agents a été souligné par le ministre de l'action et des comptes publics dans son message du 2 avril 2020 : *« sans votre concours, les salaires des agents publics, les pensions des agents de l'État, les factures de tous les ministères, hôpitaux, collectivités locales et opérateurs publics ne pourraient continuer à être payés en temps et en heure. Sans vous, les impôts ne pourraient continuer à être perçus. Sans votre action, le soutien aux entreprises au moment où la survie de nombre d'entre elles est en jeu, n'aurait pas cette portée immédiate. Vous contribuez ainsi à la continuité de l'État, au soutien à la vie économique et financière du pays ».*

Pour la CGT Finances publiques, les services publics ne sont pas une dépense! Au contraire, ils sont créateurs de richesse, notre patrimoine commun, un investissement durable pour l'avenir, une solidarité active, le moyen de rendre effective l'égalité des droits et de satisfaire les besoins de tous.

Mais, nous constatons que la DGFIP est de plus en plus attaquée dans ses ressources humaines, missions et structures. Pour la CGT Finances publiques, l'administration, à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de « stupeur » généré par la crise sanitaire pour accélérer le démantèlement de la DGFIP et regrette même le temps perdu.

Ce sont encore, au niveau national et sans compter les conséquences de la démétropolisation, 5 000 suppressions d'emplois annoncées sur la période 2020/2022. Et les préfets prendront de plus en plus les "rênes", avec la mise en place de services généraux communs à partir du 1er janvier 2021.

Depuis la création de la DGFIP en 2009, ce sont près de 80 trésoreries de proximité qui ont été supprimées sur les 13 départements d'Occitanie, 134 postes comptables ont été supprimés nationalement en 2019, portant le total à 1 717 suppressions en 10 ans.

Au nom de l'efficacité, la DGFIP vend ses réformes par le besoin de plus de proximité, de plus de stabilité pour les agents usagers et élus locaux, de meilleurs parcours professionnels. Et maintenant, elle se sert de la crise comme levier pour accélérer les changements de méthodes de travail (travail confiné en lien avec le coût l'immobilier) et trier les missions prioritaires ou pas.

La crise sanitaire actuelle démontre, avec force, combien nos services publics ont été indispensables face aux attentes des citoyens mais aussi des acteurs économiques. Ce sont les agents qui rendent le service public et assurent la continuité de l'État. Les agents connaissent les besoins des usagers et les besoins de proximité, ils doivent être entendus !

Même le défenseur des droits a alerté sur les difficultés croissantes d'accès aux services publics, découlant notamment des fermetures de guichets, de la baisse des budgets et de l'illectronisme, qui touche 13 millions de français.

La CGT Finances publiques constate que la dégradation des conditions de travail induite par ces réformes et suppressions d'emplois atteint les personnels dans l'exercice de leurs missions. La désorganisation des services et la désorientation d'une ou toute une partie des personnels mettent en danger leur implication professionnelle. De fait, chaque agent est menacé, quelles que soient ses fonctions et sa localisation géographique. De plus, il se retrouve seul face à l'administration, puisqu'il n'y a plus d'instances de recours, avec la disparition des CAP nationales et locales et la mise à l'écart volontaire des organisations syndicales.

C'est pourquoi la CGT Finances publiques, par ses prises de positions, continuera à dénoncer les conséquences néfastes d'un projet de démantèlement de la DGFIP et à défendre les missions et le réseau, au nom du service public et des agents publics, dans l'intérêt de la Nation.

Concernant la CAPL C de ce jour, un seul recours sera évoqué !

Les élus CGT Finances publiques s'interrogent sur les causes du faible nombre de dépôt de recours hiérarchique des agents. Est-ce dû à la période anxieuse et incertaine que nous vivons, ou au motif que le recours hiérarchique est chronophage et que les agents ne prennent plus le temps d'exercer leur droit ?

Effectivement, la notification arrive souvent lorsque les agents ont des charges de travail importantes.

Ce n'est, certes, pas la conséquence d'une amélioration des conditions de travail et d'un bon fonctionnement du dialogue professionnel au sein de notre administration, ni une

baisse du mécontentement des collègues !

Le tableau synoptique et l'appréciation générale deviennent l'unique critère d'évaluation, ce qui sera catastrophique avec la mise en place du RIFSEEP (véritable "prime au mérite") qui était prévue au 1^{er} janvier 2020 à la DGFIP. La CGT rappelle son opposition au RIFSEEP et demande son abandon.

La CGT demande l'abrogation du système d'évaluation professionnelle, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui. Elle revendique une notation de carrière, avec une note chiffrée.

Le système de notation doit être basé sur des critères objectifs, prenant en compte les conditions dans lesquelles les agents exercent leurs missions (particulièrement la situation des effectifs dans les services) et permettre une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle des agents.

La CGT Finances publiques rappelle son désaccord quant à la suppression de la CAP nationale de 2^{ème} niveau de recours d'entretien professionnel, qui permettait de sortir du contexte local, garantissant un examen de dossier impartial et équitable pour tous les agents.